

Saint-Brieuc, le 11 mars 2021

Nom du service
DIVEL 2 – Division des Elèves

Le recteur

Affaire suivie par :

à

DIVEL

Aurélie MENARD

Catherine HUET

IENIO

Lionel LE GRUIEC

Mesdames et Messieurs les Proverseurs
de lycées professionnels
Mesdames et Messieurs les Principaux

T 02 96 75 90 60/90 78
02 96 75 90 08

Mesdames, Monsieur les directeurs de CIO

ce.divel22@ac-rennes.fr

ce.ienor22@ac-rennes.fr

CENTRE HEMERA
8 bis Rue des Champs de Pies – CS 22369
22 023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Objet : Affectation en 3^{ème} Prépa –Métiers – Rentrée scolaire 2021

Références :

- Décret n°2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège
- Décret n°2019-176 du 07 mars 2019 relatif à la classe de 3^{ème} dite « prépa-métiers »
- Arrêté modifié du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège
- Arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de 3^{ème} dites Prépa-Métiers.

I. PRINCIPES GENERAUX

La classe de 3^{ème} prépa-métiers s'adresse à des élèves volontaires souhaitant découvrir puis explorer plusieurs environnements professionnels pour construire leur projet d'orientation. Ces élèves ne relèvent pas de structures ou de dispositifs traitant de la grande difficulté scolaire, des troubles cognitifs ou de comportement.

Les dossiers des élèves du secteur doivent être examinés en priorité.

Néanmoins, les secteurs de certains collèges couvrent un territoire du bassin limitrophe. Il conviendrait que le collège d'origine précise la commune de résidence de ses élèves lors d'une candidature dans le bassin voisin.

L'admission en 3^{ème} prépa-métiers est subordonnée à la décision d'orientation en classe de 3^{ème}. Le choix de cette admission appartient à la famille.

En cas de difficulté d'intégration avérée, le directeur académique pourra, en accord avec la famille, prononcer sa réintégration dans son collège d'origine.

- **Le public concerné :**

Sont concernés les élèves de 4^{ème} uniquement, admis en 3^{ème}, et volontaires pour suivre cette formation et dont la réussite en 3^{ème} nécessite une scolarité articulée autour de la construction d'un projet de formation professionnelle.

L'admission en 3^{ème} prépa-métiers est subordonnée à la motivation du jeune à s'engager dans la voie professionnelle, elle doit être préparée. A cet effet, et compte tenu de la situation sanitaire, l'élève doit, si possible, effectuer un stage de découverte dans le lycée professionnel demandé et éventuellement en entreprise.

- **Le bilan de l'affectation 2020 en 3^{ème} Prépa-Métiers** (cf. annexe n°1)

A la rentrée scolaire 2021, l'offre concerne 8 lycées professionnels.

Les places offertes sont limitées au nombre de 165, ce qui représente environ 4% de l'effectif des 4^{ème} de collège. Les chefs d'établissement doivent tenir compte de ces données pour évaluer le nombre de candidatures à présenter.

Lycée d'accueil	Capacité d'accueil	Candidats vœu 1 en juin 2020	Taux de pression
Dinan – La Fontaine des Eaux*	24	38	1.58%
Guingamp – J. Verne	15	31	2.07%
Lamballe Armor – H. Avril	24	41	1.71 %
Loudéac – F. Bienvenüe	24	29	1.21%
Saint-Brieuc – J. Chaptal**	18	20	1.18%
Saint-Brieuc – E. Freyssinet**	18	26	1.44%
Saint-Brieuc – J. Moulin**	18	22	1.22%
Tréguier – J. Savina	24	10	0.59%
TOTAL	165	217	1.38%

*Dispositif expérimental : les élèves restent scolarisés dans leur collège de rattachement et sont accueillis au lycée pour des temps de découvertes professionnelles

**Dispositif particulier mis en place à la RS 2018 : les élèves sont affectés dans les LP

Attention : Les familles des élèves candidats devront être averties que les lycées professionnels ne proposent aucune place en internat aux élèves de 3^{ème} prépa métiers. Les élèves admis seront obligatoirement externes ou demi-pensionnaires.

II- LA PROCEDURE D'ADMISSION

- **Le dossier** (cf. annexe n°2)

Le collège établit un dossier unique par candidat à l'aide du dossier dématérialisé composé de 4 formulaires : chef d'établissement, professeur principal, psychologue de l'Education nationale et famille. Il appartient à chacun de renseigner son formulaire et de le renvoyer au collège qui se chargera de les compiler.

Il importe d'être attentif aux données relatives au projet et à la motivation du jeune et d'insérer les fiches de synthèse rédigées par l'élève sur le(s) stage(s) qu'il aurait pu effectuer. L'avis après observation en lycée professionnel ou en entreprise devra également y figurer.

Le dossier établi par les établissements sera composé des pièces suivantes :

- du dossier dématérialisé (également disponible sur : Toutatice / Ressources administratives) ,
- des copies bilans périodiques scolaires en cours,
- des éléments du parcours avenir et /ou personnalisé : feuille(s) de stage (cf. annexe n°3), visite,....
- Copie du livret scolaire unique (LSU) – cycle 4 ou a minima des bilans périodiques et état de la maîtrise du socle.

- **La procédure**

- **LE COLLEGE D'ORIGINE :**

- Repère les élèves susceptibles d'être motivés par l'admission en 3ème Prépa-métiers,
- Engage le dialogue avec les familles,
- Constitue un dossier de demande d'admission en 3ème Prépa-Métiers dans l'enseignement public,
- Classe tous les dossiers par ordre de priorité (motivation, projet, pertinence, faisabilité),
- Adresse les dossiers et le tableau des candidatures au(x) lycée(s) professionnel(s) demandés (vœu 1 + vœu 2) pour le 22 avril 2021,
- Présente les dossiers lors de la commission préparatoire organisée dans les lycées.

- **LE LYCEE PROFESSIONNEL D'ACCUEIL :**

- Facilite l'accueil en stage des candidats à une 3ème Prépa-métiers jusqu'à la mi-avril 2021.
- Réceptionne les dossiers et le tableau des candidatures pour le 22 avril 2021.
- Tous les lycées disposant d'une 3ème Prépa-Métiers siègent à la commission préparatoire d'examen des dossiers à la date fixée par le lycée organisateur (du 10 et 12 mai 2021), en présence des principaux des collèges et des directeurs de CIO.
- Participent à la commission d'admission à la Direction académique qui aura lieu le 27 mai 2021 (Apporter pour cette commission tous les dossiers de candidature).

- **LES LYCEES ORGANISATEURS DES COMMISSIONS PREPARATOIRES :**

- Organisent la commission préparatoire en y conviant les chefs d'établissement (collèges et lycées professionnels) et les directeurs de CIO
- Les lycées organisateurs sont (cf. annexe n°4) :
 - le lycée La Fontaine des Eaux à Dinan pour le secteur de Dinan,
 - le lycée Jules Verne à Guingamp pour les secteurs de Guingamp-Lannion,
 - le lycée Fulgence Bienvenüe à Loudéac pour les secteurs de Loudéac,
 - le lycée Jean Chaptal à Saint-Brieuc pour le secteur de Saint-Brieuc.
- Constituent des listes de pré-admission à l'issue de cette commission et complète le tableau des « candidatures à l'admission en 3ème prépa-métiers ».

Remarque : il est souhaitable qu'au moins un candidat de chaque collège soit pré-admis

- Transmettent à la Direction académique des Côtes d'Armor – DIVEL 2 -, par courrier électronique, ce.divel22@ac-rennes.fr, pour le 20 mai 2021, le tableau « Listes des candidats en 3ème Prépa-métiers » (en utilisant les dérouleurs et sans changer la matrice) en indiquant la proposition pour chaque candidature (admission ou inscription en liste supplémentaire ou refus).

➤ **LA DIRECTION ACADEMIQUE DES COTES D'ARMOR :**

- Organise la commission d'admission départementale du 27 mai 2021,
- Informe les familles de la décision de la commission en adressant les notifications d'admission, d'inscription en liste supplémentaire ou de refus.

III- Le calendrier des interventions :

Intervenant	Action	Date
Collège	Information des familles	Février 2021
Lycée professionnel	Organisation des stages	Mars/Mi-avril 2021
Famille/Collège	Constitution du dossier (dématérialisé)	Avril 2021
Collège	*Constitution des listes de candidats dans le tableau excel « admission en 3 ^{ème} prépa-métiers » *Transmission de ce tableau (par mail) et envoi du dossier de candidature au(x) lycée(s) demandé(s) en vœu 1 et vœu 2	Pour le jeudi 22 avril 2021
<i>Vacances de Printemps (samedi 24 avril au lundi 10 mai 2021)</i>		
Lycée professionnel – Collège – CIO	Commission préparatoire des examens des dossiers en <u>formation réduite</u> (Proviseurs de lycées professionnels, 1 Principal de collège et 1 DCIO)	du 10 au 12 mai 2021
Lycée professionnel	*Constitution des listes des pré-admis dans le tableau excel « admission en 3 ^{ème} prépa-métiers » *Transmission de ce tableau à la DSDEN (ce.divel22@ac-rennes.fr)	<u>Date limite :</u> Jeudi 20 mai 2021
DSDEN 22	*Organisation et animation de la commission d'admission *Transmission des résultats aux familles et aux établissements	Jeudi 27 mai 2021 Juin 2021

Pour le recteur et par délégation
le directeur académique des services de l'Éducation nationale
directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor,


Philippe KOSZYK

Pièce jointe :

- Annexe n°1 : Bilan de l'affectation 2020 en 3^{ème} prépa métiers
- Annexe n°2 : Dossier dématérialisé d'admission en 3^{ème} Prépa-Métiers dans l'enseignement public
- Annexe n°3 : Fiche de synthèse du stage
- Annexe n°4 : Secteur de recrutement - BEF

Etablissement d'accueil	Bassin	Demandes	Candidats 1er vœu			Capacité	Admis			Taux de pression 2020
			Total	Filles	Garçons		Total	Filles	Garçons	
La Fontaine des Eaux à Dinan	Dinan	42	38	10	28	24	6	18	1,58	
Jules Verne à Guingamp	Guingamp - Lannion	35	31	7	24	15	3	12	2,07	
Joseph Savina à Tréguier		16	10	4	6	24	8	10	0,56	
Fulgence Bienvenue à Loudéac	Loudéac	36	29	13	16	24	10	14	1,21	
Henri Avril à Lamballe Armor	Saint-Brieuc	44	41	5	36	24	6	18	1,71	
Jean Chaptal à St-Brieuc		26	20	4	16	18	4	13	1,18	
Eugène Freyssinet à St-Brieuc		39	26	5	21	18	5	13	1,44	
Jean Moulin à St-Brieuc		30	22	14	8	18	13	5	1,22	
TOTAL		268	217	62	155	165	55	103	1,37	
				28,57%	71,43%	72,81%	34,81%	65,19%		

%

	Taux de pression 2018	Taux de pression 2019
	La Fontaine des Eaux à Dinan	1,29
Jules Verne à Guingamp	1,00	1,87
Joseph Savina à Tréguier	1,00	1,22
Fulgence Bienvenue à Loudéac	1,25	1,29
Henri Avril à Lamballe	1,29	1,33
Jean Chaptal à St-Brieuc	0,93	0,94
Eugène Freyssinet à St-Brieuc	1,33	0,73
Jean Moulin à St-Brieuc	1,28	1,28